

La séance s'est tenue dans un contexte de contestation sociale d'enseignants, de parents et d'élus (boycotts, grève, rassemblements) et en l'absence remarquée de M. le Député vice-président du Conseil départemental.

Des élus présents ont, quant à eux, interpellé l'inspection, en particulier, sur le sort des écoles de petites communes rurales.

Après les déclarations liminaires des 5 organisations syndicales (qui ont duré 47 min dixit M. le Préfet), Mme la DASEN a rappelé que le CDEN était une instance consultative. Elle a ainsi précisé le rôle du CDEN, que l'ensemble des membres connaît.

Elle a également rappelé aux organisations syndicales que le CDEN n'était pas un lieu où on porte une opinion sur les ministres et où on ne remet pas en cause les programmes. Ces instances ne sont-elles pas les lieux où nous pouvons remonter la parole des personnels ?

Où est le dialogue social ?

La FSU s'est dite choquée de ces propos. Les instances sont justement l'occasion de dire les choses et de replacer nos argumentations dans le contexte actuel. Elle a interpellé le Préfet, représentant de l'État, sur notre liberté de dire ce qu'on pense : lorsque les parents ne siègent plus car ils estiment ne pas être entendus, lorsque toutes les organisations syndicales votent contre en CSA-SD, au CDEN ainsi qu'une écrasante majorité des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation (à quelques abstentions près) se dit défavorable à la réforme du lycée professionnel ou au « Choc des savoirs » et au tri social... Le Préfet répond qu'il ne découvre pas ces divers mécontentements qui peuvent être exprimés du moment que c'est courtois (ce qui est d'ailleurs le cas selon lui dans cette instance).

La DASEN rappelle également que le département des Ardennes est celui qui perd le plus d'élèves dans l'académie.

Notre académie et notre département seraient privilégiés par rapport au reste de la France... On devrait rendre beaucoup plus de postes sans ces privilèges... Nous allons peut-être même devoir remercier nos différents ministres !

En revanche lorsqu'on se compare à nos pays voisins membres de l'OCDE, on se sent tout de suite moins privilégiés fait remarquer la FSU...

Nouvelles mesures par rapport au CSA-SD du 31 janvier

A Deville, ce n'est plus une fermeture à l'école maternelle mais à l'élémentaire.

La FSU a d'abord exprimé son incompréhension puisque c'est bien la maternelle qui était visée au CSA-SD sur les documents présentés en séance puis soumis au vote ! La Secrétaire Générale a indiqué que c'était bien l'élémentaire qui était visée immédiatement démentie par d'autres organisations syndicales qui ont pointé cette « réécriture des faits » et les problèmes multiples de communication sur la circonscription de Charleville 2. La FSU a enfoncé le clou en reprenant les arguments de sa déclaration préalable :

- c'est la DASEN, après la tenue du CSA SD qui décide des fermetures de classes*
- c'est le directeur d'école, après avis du conseil des maîtres, qui arrête l'organisation pédagogique *

- c'est le maire qui décide d'une fermeture d'école, des questions de locaux * et non le prince euh... l'inspecteur de la circonscription de Charleville 2.

D'une part, les règles sont bafouées, et d'autre part, la FSU dénonce cette décision avec des triples niveaux à 27, des locaux et toilettes inadaptés pour l'accueil des CP...

Réponse de l'administration : soyez rassurés ! (Nous ne le sommes pas.)

A Rimogne, on privilégie la scolarisation des TPS en maternelle vu le contexte : alors pourquoi ne pas en tenir compte en élémentaire avec des CP allégés (et non à 21/23 avec un dispositif ULIS) , des élèves notifiés, suivis RASED, ... ?

Réponse de la DASEN : « On aurait pu fermer les deux ». *

* Dans ce cas lorsque l'Inspectrice d'Académie « sauve » Signy le Petit, ne pourrait-elle pas aussi « sauver les deux » avec la voisine Signy l'Abbaye aux caractéristiques similaires ?

La fermeture à Launois-sur-Vence est annulée. Les élus se sont engagés à faire un regroupement pédagogique avec Jandun et Viel-St-Remy d'ici deux ans.

Il y aura une fusion de l'école maternelle J. Monnet et de l'école élémentaire Louise Michel à Vrigne aux Bois, sous réserve de la réception de l'arrêté du Conseil Municipal.

Sur cette situation anticipée depuis un an avec transparence, la FSU fait remarquer que les décisions sont moins douloureuses.

La FSU attire l'attention de Sedan Bellevue, école difficile en REP+ : et si 10 élèves arrivent avec les logements livrés prochainement : quelle sera la décision ?

La Directrice Académique ressort sa maxime favorite : « on aurait pu fermer plus de classes à Sedan ... » mais se dit « vigilante » aux effectifs de cette école.

En outre, la FSU a indiqué que des familles de la « pointe » des Ardennes (également durement touchée par cette carte scolaire) faisaient le choix de scolariser leurs enfants en Belgique voisine.

Mesures hors classes :

Les organisations syndicales s'étonnent de la suppression d'un demi-poste CAES tandis que le nombre d'élèves notifiés augmente.

La FSU demande que le poste pour la mise en place des PPMS soit un poste administratif et non pris sur le quota éducation nationale. L'administration rétorque qu'il doit s'agir d'un personnel qui connaisse bien les écoles ... Tout à fait : un personnel ADMINISTRATIF qui connaisse bien les écoles surenchérit la FSU.

La FSU revient sur l'ouverture d'un poste UPE2A premier degré sur le sedanais qui était nécessaire. Mais sur Nouzonville et ses environs, le demi-poste est supprimé et il pourrait y avoir des besoins prochainement.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ainsi que des élus (en dehors de la représentante du conseil régional).

La FSU appelle les écoles à poursuivre collectivement la mobilisation contre ces 28 retraits d'emplois (rassemblements, demandes d'audience ...) et à se mettre massivement en grève mardi 19 mars dans le cadre de la journée d'action fonction publique.

